

CAP FINISTÈRE

PENN AR BED



Dispensé de timbrage BREST CTC

Prud'hommes : on vote le 3 décembre

Les élections prud'homales du 3 décembre vont-elles encore être marquées par un nouveau record d'abstention de la part des salariés ?

Pour l'éviter, syndicats et municipalités de gauche ont décidé d'informer et de faciliter le déplacement des électeurs vers les bureaux de vote. Car une faible participation nuirait à la légitimité de cette institution qui a pourtant démontré son utilité et sa compétence.

Depuis 1979, le taux de participation aux élections prud'homales n'a cessé de baisser. A l'époque, 63 % des salariés votaient. En 2002, ils n'étaient plus que 33 % à le faire. Et un sondage réalisé par l'IFOP prévoit pour cette année une participation de 31 %. En regardant précisément les réponses, on constate que les femmes (73 %) s'abstiendraient plus que les hommes (69 %) et

surtout que les jeunes voteraient beaucoup moins que leurs aînés puisque le taux de participation passerait de 10 % pour les 18-24 ans à 44 % pour les plus de 50 ans.

Pourtant, au fil des années, le tribunal des prud'hommes a su s'imposer dans le paysage social et juridique français. Institution paritaire, dans laquelle siègent autant d'élus représentant les salariés que les chefs d'entreprise, le tribunal des prud'hommes est chargé de juger les litiges qui découlent de l'application du Code du travail. Dans le Finistère, à Brest, Quimper et Morlaix, ils sont composés de cinq sections : agriculture, industrie, commerce, activités diverses et encadrement.

"Dans 90 % des cas, ce sont les salariés qui font appel à nous", précise tout de même Franck Vimfles, vice-président salariés (CFDT) de la section encadrement du tribunal de Brest.

Avant d'engager toute procédure, le tribunal tente une conciliation

SUITE PAGE 2

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 6/11/2008



**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Deux missions pour le Département

Toujours plus de compétences et toujours moins de ressources. Face à ce paradoxe, le groupe majoritaire au Conseil général, "Finistère à gauche, Finistère pour tous", est à l'origine de la création de deux missions d'information et d'évaluation qui devront établir clairement la responsabilité du gouvernement dans les difficultés que rencontrent les conseils généraux pour accomplir leur mission.

Cette procédure est particulièrement réglementée. Les missions ne peuvent excéder six mois. L'assemblée départementale doit les mettre en place si 20 % des élus en font la demande. Elles sont composées de cinq

conseillers généraux issus de la majorité et de l'opposition. Elles ne peuvent être constituées durant une année électorale.

CONSEIL GENERAL
FINISTÈRE



Penn-ar-Bed

La première mission portera sur les conséquences de la décentralisation. Nathalie Conan, conseillère générale de Fouesnant, en sera la rapporteur. A ses côtés, travailleront deux autres élus de gauche, Michaël Quernez, vice-président en charge de l'insertion et de l'économie (Quimperlé), et Richard Ferrand, vice-président délégué pour le pays du Centre ouest Bretagne, et deux élus de droite, Marie-Françoise Le Guen (Landerneau) et Jérôme Ronvel (Lesneven).

SUITE PAGE 2

EN CLAIR !

La méthode est insidieuse.

Elle montre aussi combien la droite tente de cacher la réalité de sa politique. C'est de nuit, à la veille d'un week-end chômé, qu'a eu lieu le nouveau coup bas à notre droit social. Par le biais d'un amendement au Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, c'est une brèche dans l'âge de départ à la retraite que l'UMP vient d'ouvrir. Et toujours ce même refrain : c'est l'esprit de la liberté qui souffle ! Vous serez donc libres de travailler jusqu'à 70 ans, surtout si votre retraite est faible et que votre assiette est vide. La droite est terriblement cynique. Plutôt que de lancer une réflexion qui traverserait la société tout entière, qui associerait partis, associations et syndicats, elle tente l'aventure. Ridiculement. Alors que rien ne marche dans le pays et surtout que la création d'emploi marque le pas.

Prud'hommes : on vote le 3 décembre (suite)

De la participation aux élections du 3 décembre dépendra la vitalité du dialogue social pour les prochaines années

*** entre les parties. *"Mais, bien souvent, nous sommes saisis lorsque toutes les possibilités d'accord ont été épuisées"*, constate Franck Vimfles.

A Brest, les 58 conseillers (29 élus par les salariés et 29 élus par les employeurs) traitent en moyenne 750 affaires par an. A Quimper, les 48 conseillers (24 salariés et 24 employeurs) en traitent un peu plus de 400 par an.

Lorsque les bureaux de jugement, composés à parité de conseillers salariés et employeurs, ne parviennent pas à tomber d'accord, un juge professionnel intervient. Ils ont recours au départage. *"Le taux de départage diminue au cours du mandat"*, expliquent de concert Franck Vimfles et Yvon Guirriec (CGT), conseiller salariés à Quimper. A Brest, cela ne concerne que 3 à 5 % des affaires.



33 % de participation en 2002

Pour favoriser la participation au scrutin du 3 décembre, les organisations syndicales comptent sur plusieurs nouveautés par rapport à la précédente consultation de 2002. D'abord, l'inscription sur les listes électorales est automatique. Elle n'est plus laissée à l'initiative du chef d'entreprise. Ensuite, le recours au vote par correspondance est facilité. Il n'est plus nécessaire de le faire justifier par l'employeur.

En outre, les municipalités de gauche, comme Brest et Quimper, ont décidé de favoriser la participation. D'abord en permettant aux salariés, sur présentation de leur carte d'électeur, d'utiliser les bus le jour du vote. Ensuite, les deux municipalités vont mettre à disposition des organisations syndicales des panneaux d'expression libre. *"Cela leur permettra de faire campagne proprement sans dégrader le mobilier urbain"*, se félicite l' élu brestois Alain Masson. Enfin, à Quimper, un troisième bureau de vote sera ouvert de manière à éviter les trop longues files

d'attente constatées notamment à Penvillers en 2002.

La participation au vote du 3 décembre est importante à plusieurs titres. D'abord, c'est à partir des résultats de ce vote que sera déterminée la représentativité syndicale des prochaines années. Une faible participation ne pourrait qu'encourager ce gouvernement dans sa fâcheuse tendance à ignorer le dialogue social. Ensuite, les menaces s'accroissent sur les tribunaux de prud'hommes. Plusieurs d'entre eux (63 sur 272) ont été fermés dans le cadre de la refonte de la carte judiciaire. Mais, surtout, la réforme des prud'hommes a rendu considérablement plus difficile la fonction de conseiller. En effet, le temps accordé pour la rédaction des jugements a été arbitrairement limité. *"Pour un jugement assez simple comme une rupture de contrat d'apprentissage, par exemple, cela ne pose pas trop de problème"*, admet Yvon Guirriec. *"En revanche, une affaire plus complexe demande plus de temps"*. En outre, le niveau de formation des conseillers a été revu à la baisse et les affaires ne sont plus étudiées par le bureau de jugement mais par un seul conseiller.

Or, les jugements rendus par les tribunaux de prud'hommes sont fiables. *"A Quimper, 75 à 80 % de jugements sont confirmés en appel"*, constate Yvon Guirriec. *"En 2006/2007, seuls 20 % des arrêts de cours d'appel présentent une vision totalement différente du premier jugement"*, confirme Franck Vimfles.

En outre, alors que le Code du travail a été *"simplifié"*, les prochains conseillers, élus le 3 décembre, auront la lourde tâche de l'appliquer et de créer une jurisprudence utile à tous les salariés.

Le scrutin du 3 décembre 2008 revêt donc une importance particulière au-delà de la mission première des conseils des prud'hommes auquel tout salarié peut, un jour ou l'autre, avoir recours.



Franck Vimfles

Deux missions (suite)



Nathalie Conan et Pascale Mahé

*** L'objectif de cette mission consiste à mesurer et évaluer les conséquences de la décentralisation. Depuis 2002, les conseils généraux ont acquis la compétence RMI. Depuis cette date, le nombre des agents dans le Finistère a été multiplié par deux. Malgré des compensations promises, les nouvelles dépenses ne sont pas totalement remboursées. Cependant, cette mission ne devra pas uniquement aborder la question de la décentralisation sous l'angle des finances. Elle devra aussi apporter une réponse à la question du rôle que doit jouer le département.

Deux missions sur l'insertion et la décentralisation ont été créées

20 ans après la création du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) et alors que le gouvernement s'apprête à

mettre en place le RSA (Revenu de Solidarité Active), sans même avoir pris le temps d'étudier les évaluations des expériences menées dans quelques départements, la seconde mission devra dresser un état des lieux de l'insertion. Pascale Mahé, vice-présidente déléguée pour le pays de Brest (Guilers), en sera la rapporteur. Armelle Huruguen (Quimper 3) et Jean-Luc Fichet, vice-président du pays de Morlaix (Lanmeur), y participeront pour le groupe de gauche, tandis qu'Agnès Le Brun (Morlaix) et Raymond Mercier (Taulé) représenteront le groupe UMP-MoDem-divers droite.

Ces conseillers généraux s'interrogeront sur la finalité du RSA comme outil d'insertion ou de lutte contre la pauvreté ? Ils dresseront également un bilan du RMI. En 2008, le Finistère compte 13 600 Rmistes. Qui sont-ils ? Combien de temps passent-ils dans ce dispositif ? Le Département a mis en place des mesures d'aides spécifiques pour les allocataires du RMI créateurs d'entreprises. Que sont-ils devenus ? Les aides ont-elles correspondu à leurs attentes ?

Déchets : un enjeu départemental

"Nous sommes tous élus dans un canton, mais nous sommes au service d'une politique départementale", aime à répéter Jean-Luc Polard, conseiller général de Brest Bellevue depuis le mois de mars, en charge de la politique des déchets dans l'équipe de Pierre Maille.

Il a pris la suite d'Yvon Abiven à la présidence du SYMEED (Syndicat Mixte d'Études pour l'Élimination des Déchets), le 17 juin. "Depuis plusieurs années, je suivais ces questions comme élu de Brest métropole océane", précise-t-il. "J'ai ainsi pu apprécier le travail accompli par mes prédécesseurs : faire travailler ensemble les structures intercommunales, les gestionnaires d'équipements. Il est maintenant possible de passer à une nouvelle étape.

Pour atteindre les objectifs du plan départemental, nous voulons logiquement réduire la production de déchets à la source, développer la collecte sélective et donc le tri, pour une valorisation maximale, par recyclage, compostage et production d'électricité et/ou de chaleur à partir de l'incinération et de la méthanisation. Au final, l'enfouissement ne doit concerner que les déchets ultimes. Nous



Jean-Luc Polard : "L'intérêt général d'abord !"

voulons que le Finistère se dote de tous les équipements de traitement et de valorisation. Il manque aujourd'hui deux maillons dans cette chaîne. D'abord, la méthanisation. Mais j'ai bon espoir que les mises aux normes des sites de compostage, actuellement à l'étude, puissent l'intégrer.

Ensuite, l'enfouissement de ce qui ne peut être ni recyclé, ni valorisé en l'état actuel de

nos savoir-faire. Il est donc indispensable de choisir des sites et de réaliser une à deux Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND). Là, il nous faut convaincre de faire passer l'intérêt général avant la coalition hétéroclite des opposants systématiques. C'est le défi que nous devons relever.

Aux élus que nous sommes de prendre nos responsabilités !"

LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT



La rose et la croix

Avec
Robert Chapuis

En 1976, Robert Chapuis publiait "Les Chrétiens et le socialisme", (Calman Lévy). 30 ans plus tard, à la demande de l'OURS (Office universitaire de recherche socialiste), il a repris la plume pour écrire un nouveau livre sur ce sujet. Dans "La croix et la rose", (encyclopédie du socialisme), il rappelle comment le rapprochement entre deux groupes que tout opposait a pu s'effectuer.

Cap Finistère : A sa création, en 1905, il n'y avait pas beaucoup de Chrétiens à la SFIO.

Robert Chapuis : Non, l'opposition était quasi-absolue. Il fallait avoir l'audace d'un Marc Sangnier pour trouver des points d'accord.

Puis, dans les années 30 et 40, Chrétiens et Socialistes se sont retrouvés dans des combats communs, contre le

fascisme, pour la Paix et surtout dans la Résistance. De nouvelles relations se sont nouées. Après guerre, les mouvements d'action catholique comme la JOC ou la CFTC se sont engagés sur des valeurs de gauche. Ensuite, ces engagements entre militants se sont traduits au niveau des organisations.

Mais il s'agit d'une évolution lente. L'adhésion à la SFIO n'était pas facile. Les Chrétiens de gauche ont d'abord rejoint les clubs ou des partis comme le PSU. Après Épinay, ils sont venus au Parti Socialiste. L'évolution de l'Église dans les années 60 a aussi facilité ce rapprochement, notamment grâce à Vatican 2.

Cap Finistère : Quel est le principal apport des chrétiens de gauche au PS ?

Robert Chapuis : Je pense que c'est la demande de tolérance et une conception

de la laïcité basée sur le respect des droits de l'Homme et des peuples. C'est important pour les Catholiques longtemps accusés d'avoir pactisé avec la monarchie.

Cap Finistère : Justement, le retour au traditionalisme au sein de l'Église ne va-t-il pas obliger les Chrétiens à choisir entre leur section et leur paroisse ?

Robert Chapuis : Je ne le crois pas. Les Catholiques ont pris leur autonomie par rapport à l'Église. Ils sont cohérents sur leurs positions. Par exemple, pour eux, la contraception et le respect de la vie vont de pair. Les Catholiques ne vont pas rompre avec leur hiérarchie et les évêques tiennent compte de la diversité des opinions de leurs fidèles. Même au sein de l'Église, on constate des logiques d'individualisation.

Il existe effectivement une poussée de l'extrême droite chez les Catholiques. Il est donc d'autant plus important pour les Chrétiens de s'affirmer de gauche.

Rendez-vous

7 novembre

A 20 h 00 : Assemblée Générale de la motion A, salle François-Mitterrand à Pont-de-Buis.

A 20 h 00 : Assemblée Générale de la motion B, au siège de la Fédération à Quimper.

A 18 h 30 : Assemblée Générale de la motion C, au local du PS à Châteauhin.

A 20 h 30 : Assemblée Générale de la motion D, au local du PS à Châteauhin.

A 19 h 00 : Assemblée Générale de la motion E, salle Keromnes (terrain des sports) à Daoulas.

8 novembre

A partir de 9 heures :
Congrès fédéral à Carhaix.

14-15-16 novembre

Congrès national à Reims.

20 novembre

De 17 h 00 à 22 h 00 : Vote pour le secrétaire de section, le premier secrétaire fédéral et le premier secrétaire national.

24 novembre

Conseil fédéral.

S'abonner :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 15 €
Abonnement de soutien :
à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.

Annonces légales & judiciaires



MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE

AMÉNAGEMENT DE L'AXE COLLET-SÉBASTOPOLE : DÉCONSTRUCTION D'IMMEUBLES

Nom et adresse officiels de l'organisme

acheteur : Brest métropole océane
Correspondant : M. le Président
24, rue Coat-ar-Guéven
B.P. 92242 - 29222 BREST cedex 2
Tél. 02 98 33 54 11 - Fax : 02 98 33 54 15
Courriel : marches@brest-metropole-océane.fr

Objet du marché : Aménagement de l'axe Collet-Sébastienopol à Brest : Travaux de déconstruction d'immeubles.

Lieu d'exécution : 57 et 59 rue Sébastopol, 2 rue Marignan, 29200 Brest.

Caractéristiques principales :

La présente consultation concerne des travaux de déconstruction d'immeubles, rues Sébastopol et Marignan à Brest, intervenant dans le cadre de l'aménagement de l'axe Collet-Sébastienopol.

Elle est lancée en application des articles 27-III-1° et 28 du Code des marchés publics. Les variantes sont libres.

Une visite des lieux est obligatoire.

Classification CPV des entreprises susceptibles de répondre au présent avis : 45110000-1.

Durée du marché ou délai d'exécution : 4 mois à compter de la notification du marché.

Cautionnement et garanties exigés : Une retenue de garantie de 4 % sera effectuée sur chaque acompte.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Financement conformément aux règles de la comptabilité publique.

Mode de règlement retenu : virement avec paiement à 43 jours francs à compter réception de la facture adressée par courrier recommandé à la Collectivité.

Les prix sont actualisables.

Financement sur fonds propres.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : pas d'exigence particulière.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique : 60 % ;

- prix des prestations : 40 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 21 novembre 2008, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :
BMO-2008-086.

Renseignements complémentaires :

- Dossiers de consultation à demander par télécopieur au 02 98 33 54 15 ou à retirer à l'adresse suivante : Brest métropole océane - Direction des Marchés - 24, rue Coat-Ar-Guéven - B.P. 92242 - 29222 Brest Cedex 2. Dossier également disponible à l'adresse Internet : <https://www.e-megalis-bretagne.org/> (Référence : BMO-2008-086).

La Collectivité cessera d'expédier des dossiers de consultation 4 jours (calendaires) avant la date limite de remise des offres (en revanche, les candidats auront la possibilité de venir les retirer sur place ou de les télécharger sur le site Internet).

- Le candidat devra, en application de l'article 45 du Code des Marchés Publics, produire l'ensemble des documents énumérés à l'article 3 du Règlement de Consultation.

- Les modalités de calcul de la pondération sont mentionnées dans le règlement de consultation.

- Modalités d'ouverture des offres :
Séance non-publique.

- Les réponses pourront être communiquées par voie électronique (modalités précisées dans le Règlement de Consultation).

- Instance auprès de laquelle les candidats peuvent introduire une procédure de recours amiable : Direction des Affaires Juridiques - B.P. 92206 - 2 rue Frézier, 29222 Brest Cedex 2.

Heures d'ouverture : 9 heures / 12 heures - 13 h 30 / 17 heures.

- Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, F-35000 Rennes. Tél. 02 23 21 28 28 - Fax : 02 99 63 56 84.

- Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, F-35000 Rennes. Tél. 02 23 21 28 28 - Fax : 02 99 63 56 84.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Brest métropole océane - Direction études et opérations. Correspondant : Jean-François Péron, tél. : 02 98 33 50 91.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Brest métropole océane - Direction des marchés, tél. : 02 98 33 54 11.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées : Brest métropole océane - Direction des marchés - 24 rue Coat-Ar-Guéven - B.P. 92242 - 29222 Brest Cedex 2
Tél. 02 98 33 54 11 - Fax : 02 98 33 54 15.

Date d'envoi du présent avis :
27 octobre 2008.

SCCV PLACE SAINT MARC
Société Civile de Construction Vente
en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège de la liquidation :
20, quai Commandant-Malbert
29200 BREST
434 890 612 RCS BREST

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 septembre 2008, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat et constaté la clôture de liquidation.

Les comptes seront déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST.

Pour avis.

Cantonale partielle de Douarnenez

Suite à la démission de Philippe Paul (UMP), une élection cantonale partielle sera organisée le 11 janvier dans le canton de Douarnenez.

Par ce présent avis, la Fédération lance l'appel à candidature. La candidature doit être accompagnée d'une profession de foi de 1 500 signes maximum qui sera transmise aux militants des sections concernées par le vote (Douarnenez et Plogonnec). Elle doit parvenir à la Fédération avant le vendredi 14 novembre par fax 02 98 53 12 20, courriel : contact@ps29.org ou courrier : 26B, rue Aristide-Briand à Quimper.

Le vote aura lieu le jeudi 20 novembre en même temps que les autres votes sur le choix des responsables du PS.

La ratification aura lieu lors du conseil fédéral qui se tiendra le lundi 24 novembre 2008.

Pour pouvoir participer au vote de désignation, les adhérent(e)s doivent :

- Être électeur(rice) dans le canton. Il peut être demandé de justifier de l'inscription sur les listes électorales de la commune.

- Être à jour de cotisations d'adhérent et, le cas échéant, d'élu. Il est possible de se mettre à jour le jour du vote. Dans ce cas, le vote de la section ne sera enregistrée qu'accompagné des attestations de paiement.

- Avoir adhéré avant le 20 mai 2008.

**SOCIÉTÉ CIVILE
PROFESSIONNELLE D'AVOCATS**
Bernard RIOU - Jean-Loïc PERREAU
Hervé JAN
6, rue Saint-Marc - BP 1105
29101 QUIMPER Cedex

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 octobre 2008 à QUIMPER, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : "FAN DE TOI"

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Siège social : 16, rue Jules-Noël - 29000 QUIMPER.

Objet social : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

L'édition, la diffusion, la vente, la production, l'impression, la fabrication d'ouvrages imprimés ainsi que l'activité de conseil et d'entremise dans le domaine de l'édition impression.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 7 500 euros.

Gérance : Monsieur Didier Louis Dominique BONTE, demeurant 16, rue Jules-Noël - 29000 QUIMPER.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER.
Pour avis.

Cap Finistère - Le Breton Socialiste

26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél : 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Alain QUEFFELEC
RÉDACTEUR EN CHEF

Jean-Yves CABON - Tél. 02 98 43 44 39

Impression : Presses Associatives du Finistère
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST
Tél : 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03
CPPAP 1212 P 11428